Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 51 (1980)

Heft: 1: Un sujet peu connu : la spéléologie

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P34

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

Cinquante et unième année
Paraît une fois par mois
N° 1 Janvier 1980

SOMMAIRE

Communication de la Direction (1) ; **La spéléologie :** Introduction (2) ; Histoire et structures de la Société suisse de spéléologie (2) ; Le Spéléo-Club Jura (7) ; Le Groupe spéléologique de Porrentruy (14) ; Le Groupe spéléologique des Franches-Montagnes (22).

Echec regrettable d'une négociation...

L'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ), structurée et implantée à l'échelle de la région jurassienne, regroupe les représentants de tous les milieux économiques de cette contrée. Dans la ligne de conduite qu'elle s'est fixée, l'ADIJ s'est approchée de la FJB pour tenter de solutionner, avec elle et à certaines conditions, les problèmes économiques du Jura bernois.

Au cours de plusieurs rencontres fructueuses, les délégations FJB et ADIJ ont mis sur pied une convention qui devait permettre de créer, dans un délai de douze mois, une Chambre d'économie publique du Jura bernois, en collaboration avec l'ADIJ.

Les délégations FJB et ADIJ ont travaillé d'arrache-pied et dans le meilleur esprit afin de rédiger, le plus rapidement possible, la convention qui devait alors être signée en décembre 1979. Cette convention a été acceptée unanimement par le comité central de l'ADIJ, lors de sa séance du 15 novembre 1979. Par ailleurs, nous savons qu'aucune objection fondamentale ne fut soulevée par le canton de Berne.

La convention, proposée par les deux délégations FJB et ADIJ, a été discutée au Conseil de la FJB au cours de sa séance du 10 décembre 1979. Quel fut son sort ? « On ne marche pas. » Telle fut la réponse lapidaire de la majorité du Conseil de la FJB. Les raisons, apparentes, de ce refus seraient les suivantes : difficultés en vue de l'organisation d'une Chambre provisoire d'économie publique, procédure trop compliquée, etc.

Finalement, au cours de cette même séance, il a été déclaré : « Il nous faut créer seuls notre propre association économique, en dehors de l'ADIJ. » C'est ce qui fut décidé.

Durant les nombreuses discussions qui ont conduit à la mise au point du projet de convention FJB-ADIJ, notre association a offert, à maintes reprises, ses services, ses connaissances, son expérience et son importante documentation en faveur du développement économique du Jura bernois, dans le respect absolu des nouvelles frontières.

Que penser, dès lors, de la réaction du Conseil de la FJB à l'offre de collaboration honnête, faite par l'ADIJ, dans un esprit constructif ? On ne peut que le déplorer.

L'ADIJ, qui demeure, fera en temps et lieu le point de la situation.